

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 21 avril 2021 – 17h00

Délibération n°2021/19

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt et un, le 21 avril à dix-sept heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (50 titulaires et 4 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, MOEUR Sébastien (S), MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), VILLAIN Bruno, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres absents (13) :**

WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, BASQUIN Etienne, KEHL Didier, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, HALLE Sylvain, RICHEZ Jean-Pierre

**Membres ayant donné procuration (10) :**

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul à GODELIEZ NICAISE Véronique, DUDANT Pierre-Henri à DOERLER-DESENNE Axelle, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard à BONIFACE Didier, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, PLET Bernard à BACCOUT Fabrice, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2021/19 : Portant fixation des taux de fiscalité 2021**

Madame la Vice-Présidente expose :

L'article 1639 A du CGI dispose que les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux.

Considérant la présentation par la Vice-Présidente en charge des finances du rapport orientation budgétaire,

Considérant la tenue débat orientation budgétaire,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612-2, L3131-1, L3131-2, L3211-1, L3212-1, L3212-2 et suivant ;*

*Vu l'article 1636 sexies du CGI, La délibération du vote des taux doit être spécifique et distincte du vote du budget, même si les taux adoptés sont identiques à ceux de l'exercice précédent*

Considérant qu'aux termes de la loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2021 sur le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **De fixer les taux suivants :**

<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>6,50%</b>
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	<b>12,62%</b>
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	<b>28,70%</b>
<b>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</b>	<b>16,61%</b>

- **De voter le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à 446 252 €.**

Adoptée à l'unanimité

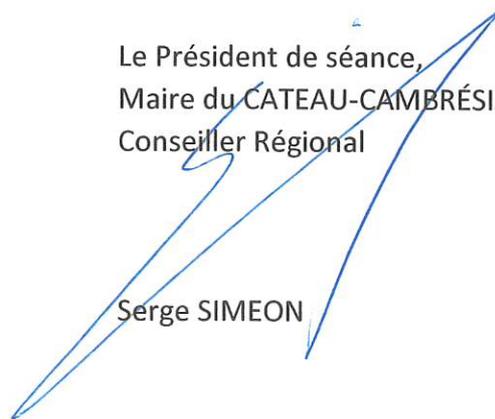
Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 26 avril 2021 et de la publication le  
26 avril 2021

Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 26 avril 2021

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional



Serge SIMEON

IMPORTANT

**DELAI ET VOIES DE RECOURS :** Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

## Evolution fiscalité 2020/2021



	2 020	2021	Evolution	
CFE	5 164 568 €	3 590 083 €	-1 574 485 €	<b>Forte baisse sur le CFE et TF liée à la réduction des impôts dit de production - 1 854 545 € compensé par l'état à hauteur de 1 587 223 €</b>
TF	3 222 415 €	2 942 355 €	-280 060 €	
Att Compensation	590 830 €	2 178 053 €	1 587 223 €	
<b>Compensation</b>			<b>-267 322 €</b>	

TH	3 889 663 €	114 656 €	-3 775 007 €	<b>Exonérations TH fin des compensation mise en place d'une fraction de TVA</b>
Fraction TVA	0 €	4 294 482 €	4 294 482 €	
<b>Compensation</b>			<b>519 475 €</b>	

TFNB	365 805 €	366 611 €	806 €
------	-----------	-----------	-------

CVAE	2 161 818 €	2 090 517 €	-71 301 €	<b>prévu au ROB - 82 082</b>
------	-------------	-------------	-----------	------------------------------

IFER	612 256 €	615 940 €	3 684 €
------	-----------	-----------	---------

TASCOM	678 918 €	678 310 €	-608 €
--------	-----------	-----------	--------

<b>Détail IFER 2021 :</b>	
Éoliennes : 8 Busigny, 6 saint hilaire,	
1 Quiévy, 2 Bévillers	267 006 €
Centrales photovoltaïques	3 222 €
Transformateurs	214 635 €
Stations radio	107 757 €
Gaz	23 320 €

TA	79 066 €	79 156 €	90 €
----	----------	----------	------

DCRTP	1 610 806 €	1 637 433 €	26 627 €
-------	-------------	-------------	----------

FNGIR	3 163 008 €	3 163 008 €	0 €
-------	-------------	-------------	-----

role supp	146 727 €		
-----------	-----------	--	--

<b>Total recette fiscalité</b>	<b>21 685 880 €</b>	<b>21 750 604 €</b>	<b>64 724 €</b>
--------------------------------	---------------------	---------------------	-----------------

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le

SLOX

ID : 059-200030633-20210421-2021\_19-DE



EPCI : **025 DU CAUDRESIS ET DU CATESIS**  
 ARRONDISSEMENT : **59**  
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : **S.G.C DE CAUDRY**

N° 1259 FPU (1)

TAUX  
FDL  
2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

I.A - CFE

CFE	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Taux d'imposition plafonné pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col 4 x col 2 ou 3)
	17 930 956	28,70	>>>	12 509 000	3 590 083
Réserve de taux capitalisée	0,070	Réserve de taux utilisée	Taux voté	Taux mis en réserve	Produit de CFE unique (col 4 x col 8)
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....					

I.B - TAXES FONCIÈRES

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit fiscal de référence (col 3 x col 2)	Taux votés	Produit correspondant (col 3 x col 5)
Taxe foncière (bâti)	49 563 357	6,50		45 267 000	2 942 355	6,50	2 942 355
Taxe foncière (non bâti)	2 898 628	12,62		2 905 000	366 611	12,62	366 611
Produit de référence des taxes foncières					3 308 966	Prof. fisc. attendu TF	3 308 966

Aide au calcul des taux aduit par variation proportionnelle

Taxes	Taux de référence pour 2021	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels (Col. 11° col. 13)
Taxe foncière (bâti)	6,50	Produit attendu des TF	
Taxe foncière (non bâti)	12,62	3 308 966	
Produit de référence des TF total col 4 (6 décimales)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
2 090 517	615 940	678 310		114 659	79 156	4 294 482
Alloc. compensatrices	2 178 053	DCRTP	1 637 433	Versement FNGIR	3 163 008	Contribution FNGIR

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

3 308 966	+	3 578 582	+	3 815 486	+	3 163 008	-	4 294 482	=	18 160 524
Produit attendu des taxes à taux votés		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices + DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Fraction de TVA nationale
Montant total prév. 2021 au titre de la fiscalité directe locale										

LILLE le 31 MARS 2021  
 10 DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES MORDACQ FRANK

Le préfet,  
 Le président,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	309 932
Dont Locaux industriels (MU) :	308 272
Taxe foncière (non bâti) :	21
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	1 863 819
a. Réduction des bases des créations d'établissements :	732
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire :	
c. Locaux industriels :	1 782 920
d. Autres allocations :	80 167
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :	4 281
Dotation pour perte de THLV :	
Dotation TH (Mayotte) :	

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	4 777 828
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	6 551 256
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
	684 549
3. CVAE	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	1 397 330
b. CVAE : part dégrévée	693 187
c. CVAE : exonérations non compensées	
4. TAXE D'HABITATION	
a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	1 198 106
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
c. Taux figé de taxe d'habitation	9,57

5. PRODUIT DES IFER

Éoliennes & hydroliennes	267 006
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	3 222
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	214 635
Stations radioélectriques	107 757
Gaz - Stockage, transport...	23 320
6. FRACTION DE TVA	4 294 482

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux moyen 75 % (18)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)
1ère année de FPU						
FPU régime de croisière	28,50	28,70		20,12	28,57	

Majoration spéciale du taux de CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020	Taux moyen pondéré de TEPCI
national	IIIIII
de l'EPCI	IIIIII
Tx max de la majo. spéciale	IIIIII

EPCI en régime de croisière

Plafonnement du taux de CFE

Coefficients de variation du TMP des deux taxes foncières (21)	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre (23)	Taux moyen communal 2021 (niveau national) (24)	Taux plafond 2021 (25)
0,994075	0,993045	26,45	52,90



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

DIRECTION 592

ANNEE 2021

PAGE : 1  
1259 TEOM - I

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : 025 DU CAUDRESIS ET DU CATEISIS

Bases exonérées sur délibération : 0  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente : 41 091 002  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 41 293 934

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	41 293 934	16.61 %	6 858 922 €